



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

## URBANISME

# AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

**Les demandeurs** dont les bureaux se situent Rue Georges Bouché (M.E), 12 à 7822 Meslin-l'Evêque

**Le terrain concerné est situé** Rue Georges Bouché, 12 à 7822 Meslin-l'Evêque, et cadastré 5e division, section B n°803K.

**Le projet consiste à** régulariser la modification du relief du sol et construire des murs de soutènement.

**et présente les caractéristiques suivantes** : D.IV.5 : Ecart au contenu à valeur indicative d'un permis d'urbanisation (modification importante du relief du sol et construction d'un muret de soutènement en zone de cours et jardin).

**Durant cette période de crise sanitaire, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées. Des lors, des explications peuvent être obtenues par téléphone au 068/68.10.80 (du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00) ou par courriel à l'adresse [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be).**

Une partie du dossier peut être consulté sur le site internet [www.ath.be](http://www.ath.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04/06/2021 au 18/06/2021 au Collège communal :**

–par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;

–par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)

Ath, le 28/05/2021

Le Directeur Général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre

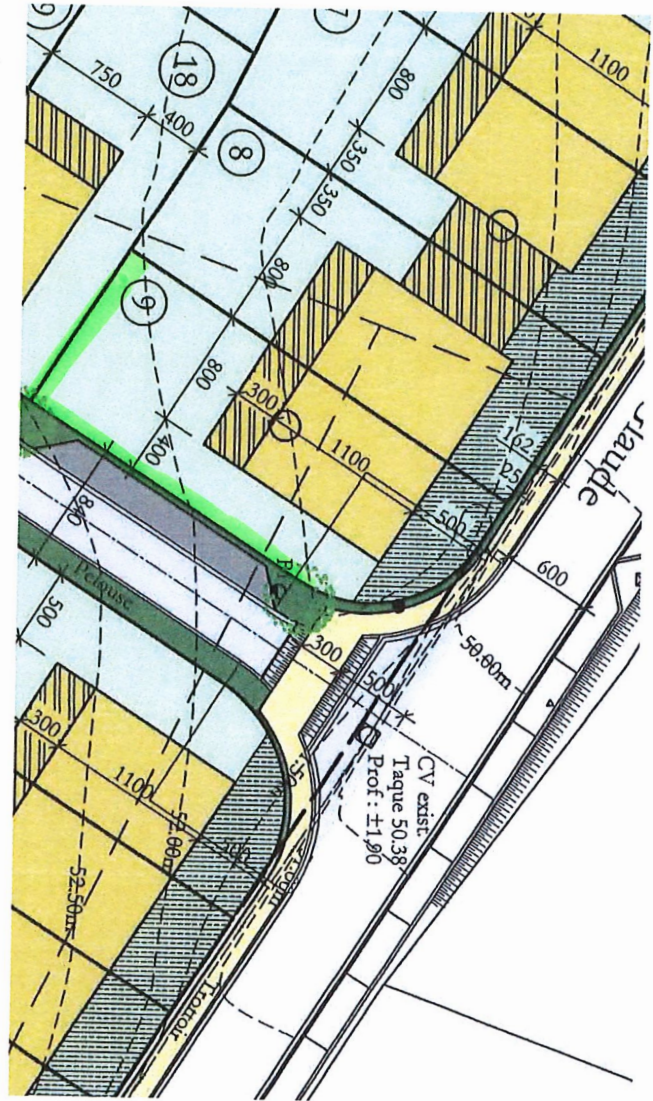
Bruno LEFEBVRE



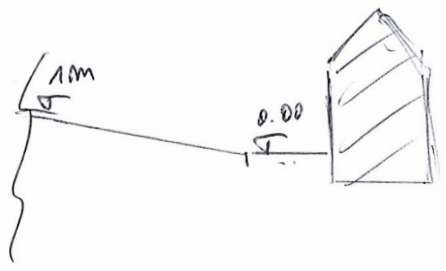
Wallonie



# Zone du mur de soutènement:



Avant:



Après:

